



Comité syndical du jeudi 15 décembre 2022

Liste des délibérations adoptées

Numérotation	Titre	Statut
1 – 2DL220162	Compétences obligatoires - Conventions de mise à disposition de services pour l'année 2023 - Autorisation au Président de signer les conventions	Approuvée
2 – 2DL220179	Compétences obligatoires - Budget principal - Décision modificative n°2- exercice 2022	Approuvée
3 – 2DL220178	Mobilités urbaines - Budget annexe Mobilités urbaines - Décision modificative n° 2 exercice 2022	Approuvée
4 – 2DL220174	Compétences obligatoires - Régularisations d'actifs : Budget principal et budgets annexes Mobilités urbaines et Mobilités partagées, actives et intermodalités	Approuvée
5 – 2DL220171	Mobilités urbaines - Ouverture anticipée des crédits en section d'investissement des budgets relatifs aux compétences du SMMAG - Exercice 2023	Approuvée
6 – 2DL220175	Mobilités urbaines - Avenant 8 à la convention relative à des accords tarifaires avec la Région Auvergne Rhône-Alpes	Approuvée
7 – 2DL220164	Mobilités urbaines - Tarification des réseaux MTag et MTougo, des services MCovoit et MVélo+ - Harmonisation et modification des tarifs	Approuvée
8 – 2DL220170	Mobilités Urbaines - contrat d'obligations de services public (OSP) 2022-2023 confié à la SPL M TAG pour l'exploitation du réseau TAG - Avenant 2	Approuvée
9 – 2DL220183	Compétences obligatoires - Convention cadre pluriannuelle 2023-2026 entre l'Agence d'urbanisme de la Région Grenobloise et le SMMAG	Approuvée
10 – 2DL220167	Mobilités urbaines - Adaptation d'offre TouGo pour les lignes Skibus 2022/2023 (Grésivaudan)	Approuvée
11 – 2DL220181	Mobilités urbaines - Transport par câble : Convention de travaux entre le SMMAG et SNCF Réseau	Approuvée